

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Météo-France

Décision du 13 mai 2025

**modifiant la décision du 21 janvier 2022 fixant les taux de promotion dans le corps des
techniciens supérieurs de la météorologie pour les années 2022 à 2025**

NOR : ATDD2513348S

(Texte non paru au journal officiel)

La présidente-directrice générale de Météo-France,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public
Météo-France ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires
communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 modifié portant statut particulier du
corps des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu la décision du 21 janvier 2022 fixant les taux de promotion dans le corps des
techniciens supérieurs de la météorologie pour les années 2022 à 2025 ;

Vu l'avis de la contrôleure budgétaire de la direction générale de l'aviation civile en date
du 24 avril 2025,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau en annexe de la décision du 21 janvier 2022 susvisée est modifié et remplacé par le
tableau figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation.

Fait le 13 mai 2025.

Pour la présidente-directrice générale
et par délégation,
La directrice des ressources humaines
adjointe

C. LANDOUR

ANNEXE

(En pourcentage)

CORPS ET GRADES	2022	2023	2024	2025
<i>Corps des techniciens supérieurs de la météorologie</i>				
Technicien supérieur de la météorologie de 1 ^{ère} classe...	34	34	34	34
Chef technicien	14	14	14	14